



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité des
systèmes d'information

Paris, le 31 mars 2021

N°774/ANSSI/SDE

PORTÉES DE CERTIFICATION DES SERVICES

HISTORIQUE DES VERSIONS			
DATE	VERSION	EVOLUTION DU DOCUMENT	REDACTEUR
31/03/2021	1.0	<i>Première version applicable.</i>	ANSSI

Référence	Version	Date	Critère de diffusion	Page
CERT-SERV-PORTEES	1.0	31/03/2021	Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.	2/7

SOMMAIRE

1.	Introduction.....	4
1.1	Objet du document	4
1.2	Identification du document	4
1.3	Date d'application	4
1.4	Elaboration, mise à jour et diffusion.....	4
1.5	Acronymes	4
2.	Portées de certification	5
3.	Documents de référence.....	6
3.1	Codes, textes législatifs et réglementaires	6
3.2	Autres.....	6

Référence	Version	Date	Critère de diffusion	Page
CERT-SERV-PORTEES	1.0	31/03/2021	Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.	3/7

1. Introduction

1.1 Objet du document

Le présent document décrit les portées de certification des services.

1.2 Identification du document

Le présent document est dénommé « Note – Portées de certification des services ». Il peut être identifié par son nom, sa référence, son numéro de version et sa date de mise à jour.

1.3 Date d'application

Le présent document est applicable à compter de sa publication.

1.4 Elaboration, mise à jour et diffusion

Le présent document est élaboré, mis à jour et publié par l'ANSSI qui précise les modalités de transition et la date d'effet pour chaque mise à jour.

1.5 Acronymes

Les acronymes utilisés dans le présent document sont les suivants :

ANSSI Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Référence	Version	Date	Critère de diffusion	Page
CERT-SERV-PORTEES	1.0	31/03/2021	Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.	4/7

2. Portées de certification

Familles de services de confiance	Activité(s)	Niveau(x) de certification	Référentiel(s) d'exigences	Cadre(s) réglementaire(s)	Charge d'évaluation indicative ¹²			Durée maximale de validité de la certification	Délai de surveillance ³	Norme d'accréditation du centre d'évaluation	Existence d'une trame d'évaluation	Délivrance d'une attestation individuelle de compétence
					Charge d'évaluation totale ⁴	Charge d'évaluation sur site	Charge d'évaluation initiale documentaire ⁵					
Service de vérification d'identité à distance	Toutes	Deux niveaux : substantiel élevé	[PVID]	[DECRET_2020-118]	Évaluation de la conformité : 20 à 40 jours homme Tests relatifs à la biométrie : 25 à 35 jours homme	Évaluation de la conformité : 10 à 25 jours homme (hors éventuelle évaluation d'un produit dans le cadre de sa qualification) Tests relatifs à la biométrie : 20 à 30 jours hommes	Évaluation de la conformité : 5 à 10 jours homme	2 ans	Sans objet ⁶	Conformément à [PVID_OEC] : [ISO_17020] raffinée de [DES_PVID] ou [PASSI]	Non	Non
Moyen d'identification électronique	Toutes	Deux niveaux : substantiel élevé	[MIE]	[EIDAS] Article L.102 du [CPCE]	20 à 40 jours homme	10 à 25 jours homme (hors éventuelle évaluation d'un produit dans le cadre de sa qualification)	5 à 10 jours homme	2 ans	Sans objet ⁷	Conformément à [MIE_OEC]: [ISO_17020] raffinée de [DES_PVID] ou [PASSI]	Non	Non

¹ Les charges d'évaluation dépendent de l'organisation du prestataire et de la complexité de son système d'information.

² Les estimations fournies sont basées sur des hypothèses nominales de périmètres d'évaluation et en fonction des familles de services. Le centre d'évaluation devra justifier au cas par cas les charges au-delà ou en deçà de ces charges indicatives.

³ Délai maximal entre la décision de certification du service et la réception par l'ANSSI du rapport d'évaluation rédigé dans le cadre de la surveillance.

⁴ La charge d'évaluation totale correspond à la somme des charges d'évaluation documentaire et sur site auxquelles s'ajoutent notamment les charges correspondant aux travaux d'élaboration des livrables (plan d'évaluation, rapport d'évaluation, trame d'évaluation) et de participation aux réunions (présentation et validation du plan d'évaluation et du rapport d'évaluation).

⁵ L'évaluation documentaire est réalisée préalablement à l'évaluation sur site. Elle peut être menée indifféremment dans les locaux du centre d'évaluation ou dans ceux du prestataire.

⁶ Aucune surveillance des services certifiés dans le cadre de [DECRET_2020-118] n'est exigée. Pour autant, conformément au processus de certification d'un service [CERT_SERV_PROCESS], l'ANSSI peut, dans le cadre du suivi de la certification, à tout moment et après en avoir préalablement informé le prestataire, contrôler ou faire contrôler par un centre d'évaluation le fait que les critères de certification sur la base desquels la certification a été octroyée sont toujours respectés.

⁷ Aucune surveillance des services certifiés dans le cadre de [EIDAS] et de l'article Article L.102 du [CPCE] n'est exigée. Pour autant, conformément au processus de certification d'un service [CERT_SERV_PROCESS], l'ANSSI peut, dans le cadre du suivi de la certification, à tout moment et après en avoir préalablement informé le prestataire, contrôler ou faire contrôler par un centre d'évaluation le fait que les critères de certification sur la base desquels la certification a été octroyée sont toujours respectés.

Référence	Version	Date	Critère de diffusion	Page
CERT-SERV-ORTEES	1.0	31/03/2021	Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.	5/7

3. Documents de référence

3.1 Codes, textes législatifs et réglementaires

Renvoi	Document
[CPCE]	Code des postes et des communications électroniques, version en vigueur. Disponible sur http://www.legifrance.gouv.fr
[DECRET_2020-118]	Décret n°2020-118 du 12 février 2020 renforçant le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Disponible sur http://www.legifrance.gouv.fr
[EIDAS]	Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur. Disponible sur https://www.eur-lex.europa.eu

3.2 Autres

Renvoi	Document
[DES_MIE]	Exigences spécifiques pour l'évaluation des moyens d'identification électronique. Document en cours d'élaboration.
[DES_PVID]	Exigences spécifiques pour l'évaluation des prestataires de vérification d'identité à distance. Document en cours d'élaboration.
[ISO_17020]	ISO/IEC 17020, Evaluation de la conformité, Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection. Disponible sur http://www.iso.org
[MIE]	Moyens d'identification électroniques, Référentiel d'exigences, version en vigueur. Document en cours d'élaboration.
[MIE_OEC]	Organismes d'évaluation de la conformité des moyens d'identification à distance, Exigences applicables. Document en cours d'élaboration.
[PASSI]	Prestataires d'audit de la sécurité des systèmes d'information, Référentiel d'exigences, version en vigueur. Disponible sur http://www.ssi.gouv.fr
[PVID]	Prestataires de vérification d'identité à distance, Référentiel d'exigences, version en vigueur. Disponible sur http://www.ssi.gouv.fr
[PVID_OEC]	Organismes d'évaluation de la conformité des prestataires de vérification d'identité à distance, Exigences applicables, version en vigueur. Disponible sur http://www.ssi.gouv.fr
[CERT_SERV_PROCESS]	Processus de certification d'un service, référence CERT-SERV-PROCESS, version en vigueur. Disponible sur http://www.ssi.gouv.fr

Référence	Version	Date	Critère de diffusion	Page
CERT-SERV-PORTEES	1.0	31/03/2021	Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.	6/7

Diffusion interne (par messagerie)

ANSSI

DIR – SDE – SDS – Chrono informatique.